Le CIL Mieux se loger veut accélérer l'accession à la propriété des salariés

mardi 21 juin 2011, par lpe

La mission du CIL Mieux se Loger est d'apporter des solutions concrètes pour faciliter le parcours logement des salariés, y compris les jeunes actifs, les intérimaires, stagiaires...

Son financement est en partie assuré par la Participation des Entreprises à l'Effort de Construction (PEEC, anciennement 1% logement). Cette contribution est versée par les entreprises à hauteur de 0,45% de leur masse salariale. C'est une participation obligatoire des entreprises de plus de 20 salariés.

Réunis en assemblée générale le 15 juin dernier à Niort, les adhérents du CIL Mieux se Loger ont pris connaissance du bilan 2010 de l'association pour les deux régions de sa compétence : Pays de Loire et Poitou-Charentes :
- 113 millions d'euros de ressources annuelles
- 31,4 millions d'euros collectés auprès des entreprises adhérentes (PEEC) en 2010 (somme équivalente à 2009, mais avec davantage d'adhérents)
- 33 millions d'euros ont été investis sous forme d'aides aux ménages : financements ou services
- 7 millions d'euros pour le soutien au logement locatif social : 18 000 logements mobilisables ; 35000 au sein des six filiales du CIL Mieux se Loger, 2800 familles ont accédé à un logement de ce type en 2010
- 3200 entreprises cotisantes sur les deux régions dont 230 nouvelles en 2010

Focus sur certaines actions du CIL Mieux se Loger :

Accompagnement à la mobilité professionnelle

Avec le CIL Pass Mobilité, un accompagnement est assuré aux salariés en situation de mobilité à travers une prise en charge personnalisée, la recherche et présélection de logements locatifs, une visite accompagnée des logements sélectionnés, présentation de la région et de la ville d'accueil, découverte de l'environnement : écoles, commerces, transports... une aide à l'installation : bail, état des lieux, mise en service, branchements...

En 2010, 314 accompagnements CIL-PASS MOBILITÉ® ont été réalisés auprès de salariés en mobilité

professionnelle et 674 AIDES MOBILI-PASS® ont été attribuées aux salariés.

L’accession à la propriété des salariés

Autre axe de prestation pour le CIL Mieux se Loger : l’accession à la propriété des salariés. En 2010, 729 Prêts Accession ont été délivrés, 571 Pass Foncier (Dispositif arrêté fin 2010).

En 2011, le CIL Mieux se Loger est en capacité d’affecter aux accédants à la propriété une enveloppe de 16 millions d’euros, qui représente plus du double de celle qu’il avait engagée en 2010.

À cette fin les montants unitaires des Prêts Accession seront augmentés de plus de 20% en moyenne. Ainsi, en fonction de l’emplacement géographique du logement à financer et de sa situation personnelle (accession sociale, mobilité professionnelle…), un salarié pourra dorénavant bénéficier d’un prêt compris entre 10 000 et 30 000€.

En Poitou-Charentes, le CIL Mieux se loger dispose de 5 agences :
- La Rochelle : 05 46 50 43 00
- Niort, Thouars : 05 49 77 36 36
- Châtellerault : 05 49 02 50 26 - Poitiers : 05 49 88 14 11

Plus : www.mieux-se-loger.com